

**PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES AU
TRANSPORT COLLECTIF À LAVAL ET À BOIS-DES-FILION**

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Parti d'opposition officielle à l'Hôtel de ville de Montréal
CR3.2	Conseil régional de l'environnement de Laval
CR3.3	Monsieur Normand Legault
CR3.4	Parti : Vrai changement pour Montréal-Groupe Mélanie Joly
CR3.5	Vivre en Ville
CR3.6	Solidarité Ahuntsic
CR3.7	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
CR3.8	Monsieur Gilles Boulay
CR3.9	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
CR3.10	Députée d'Ahuntsic
CR3.11	Monsieur Rénald Paquette
CR3.12	Madame Brigitte Turcotte

Cote	Requête
CR3.13	Madame Ghyslaine Marcotte
CR3.14	Madame Nathalie L'Heureux
CR3.15	Monsieur Serafino Fabrizi

Montréal, lundi le 28 avril 2014

06 MAI 2014

MDDEP

M. David Heurtel

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Sujet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion

M. David Heurtel,

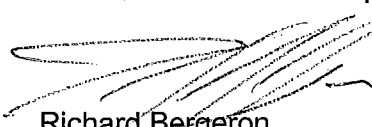
Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter pour votre nomination à titre de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Nous communiquons avec vous car nous sommes préoccupés par l'impact qu'aura l'augmentation de la capacité routière liée au parachèvement de l'autoroute 19. En effet, le projet aura inévitablement des répercussions environnementales négatives liées à l'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal, notamment par l'augmentation de la consommation de pétrole et des émissions de gaz à effet de serre, et l'augmentation de la pression sur les espaces verts et la zone agricole.

Nous considérons que la tenue d'un Bureau d'audience publique sur l'environnement dans le cadre du Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion permettrait de faire le point sur cet enjeu.

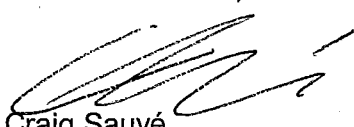
En tant qu'élus montréalais, nous nous inquiétons également de l'augmentation du nombre d'automobiles qui se déverseront en milieu résidentiel sur l'île de Montréal par le pont Papineau-Leblanc. Nous souhaitons donc qu'au moins une journée d'information sur le projet ait lieu sur le territoire de l'île de Montréal.

Avec nos salutations les plus distinguées,



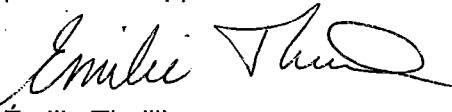
Richard Bergeron

Conseiller de ville, District Saint-Jacques, et chef de l'opposition officielle



Craig Sauv 

Conseiller de ville, District Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles, et porte-parole de l'opposition officielle en mati re de transport



Emilie Thuillier

Conseill re de ville, District Ahuntsic



Cabinet du ministre

15 MAI 2014

MDDEP

Laval, le 9 mai 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, Environnement et
Lutte contre les changements climatiques
675 boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques concernant le *parachèvement de l'autoroute 19*

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval sollicite la tenue d'audiences publiques relatives au projet du *parachèvement de l'autoroute 19* sur le territoire de Ville de Laval.

Considérant l'ampleur du projet de *parachèvement de l'autoroute 19* proposé par le ministère des Transports du Québec, nous croyons que la tenue de telles audiences permettrait aux personnes et organismes touchés de se prononcer sur les répercussions non négligeables de ce projet d'envergure.

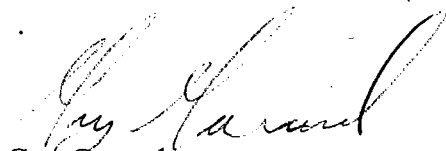
De plus, ces audiences permettraient d'enrichir l'évaluation du projet d'une vision régionale englobant les volets environnementaux, sociaux, économiques et de la santé. Nous souhaitons de ce fait profiter de ces audiences publiques pour émettre des recommandations sur le projet et sur toute la problématique du *parachèvement de l'autoroute 19*.

Cette demande d'audiences publiques repose sur les considérations suivantes :

- Le projet de *parachèvement de l'autoroute 19* ne contribuera aucunement à l'atteinte des objectifs de diminution des gaz à effet de serre et de réduction de la congestion routière ainsi qu'à la mise en place d'un véritable plan de gestion de la circulation routière souhaitée par la population.

- Le promoteur concerné semble avoir minimisé l'ampleur de son projet et de ses effets, à moyen et long termes, sur l'environnement et sur la qualité de vie des résidents de la région métropolitaine de Montréal, et plus particulièrement des villes de Laval et de Montréal.

Espérant obtenir une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Garand
Directeur général

Cabinet du ministre

04 JUIN 2014

MDDEP

Monsieur David Heurtel
Ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le parachèvement de l'autoroute 19

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part de mon intérêt concernant le parachèvement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 situées respectivement à Laval et à Bois-des-Filion. Les explications que je vais vous fournir décrivent les motifs de ma demande qu'une audience publique soit tenue.

Je suis agriculteur de l'avenue des Perron à Laval depuis trente ans. En 2001, l'avenue des Perron a été coupée par l'implantation de la route 335. Depuis le prolongement de cette section de route, la circulation a continué d'augmenter d'année en année lors des périodes de pointe et elle est encore plus remarquée lors de la période de pointe du soir. La circulation augmente considérablement à compter de quinze heures. Vers seize heures, il est même dangereux pour les agriculteurs de traverser de part et d'autre de l'avenue des Perron avec la machinerie agricole.

De plus, avec la construction du pont de l'autoroute 25 qui relie Laval à Montréal, la circulation sur la Montée Sainte-Marie, entre l'avenue des Perron et le boulevard des Mille-Îles, a plus que doublé et même triplé principalement lors des périodes de pointe du soir. Lors de l'audience publique sur le projet de l'autoroute 25, des questions ont été posées au promoteur si des études avaient été faites concernant le débordement sur les routes en milieu agricole. La réponse reçue est qu'aucune étude n'a été faite au regard de la circulation sur les routes secondaires et, encore moins, sur les rangs agricoles. N'oublions pas que le gabarit de ces anciennes routes en milieu agricole n'a pas été conçu pour des volumes si élevés de circulation routière. Il n'y a pas d'accotements ou très peu et l'assise est très rudimentaire pour le passage répété des voitures et des camions.

À la lecture des documents présentés lors de la consultation du dossier pour le public, aucune voie d'accès n'est accordée aux agriculteurs qui cultivent depuis de nombreuses générations les terres agricoles situées de part et d'autre de la future autoroute 19. Le prochain échangeur de l'avenue des Perron et de l'autoroute 19 va complètement empêcher l'accès depuis l'avenue des Perron et de la rue Saint-Saëns pour la culture des terres en production maraîchère. Nous devrions retrouver un chemin au nord de l'avenue des Perron pour permettre comme présentement l'accès aux terres en culture. N'oublions pas que le secteur Auteuil est le secteur le plus dynamique en production maraîchère du territoire agricole lavallois.

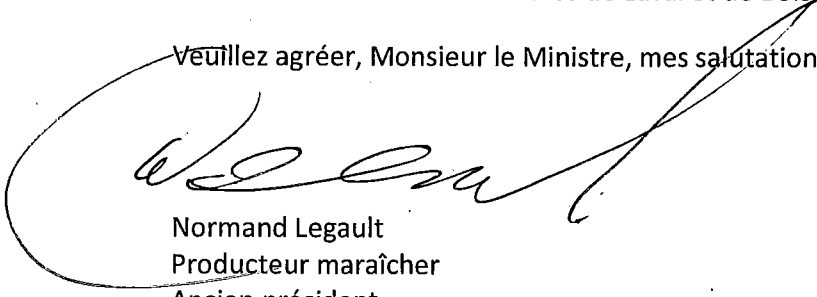
Il ne faudrait pas que le parachèvement de l'autoroute 19 ait un impact négatif sur la possibilité de cultiver les terres en zone agricole permanente. Plus encore, il ne faudrait surtout pas que la construction de l'autoroute 19 soit une possibilité de modifier l'affectation des terres agricoles à d'autres usages que l'agriculture. Cette façon de faire serait d'autant plus inacceptable, soit augmenter l'étalement urbain et soustraire l'usage de terres agricoles toujours en culture.

Lors de la consultation publique du 27 mai 2014, à laquelle j'ai assisté, les précisions fournies par le promoteur n'ont pas su apporter un éclairage suffisant pour valider l'étude d'impact sur le parachèvement de l'autoroute 19.

Je crois que la construction d'une autoroute doit valoriser la pérennité de l'agriculture et la cohabitation sur la route entre la machinerie agricole et les véhicules routiers.

Pour ces raisons, je vous demande de tenir une audience publique sur le parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Normand Legault
Producteur maraîcher
Ancien président
Fédération des producteurs maraîchers du Québec
6895, av. Des Perron
Auteuil, Laval
(Québec)
H7J 1G3

Montréal

9 juin 2014

M. David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Demande d'audiences publiques du BAPE concernant le projet de parachèvement de
l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et
à Bois-des-Filion

Monsieur le ministre,

Par la présente, je vous transmets, au nom du Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, une demande officielle pour la tenue d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 (A19) avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, projet déposé par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour consultation le 24 avril 2014 et ayant fait l'objet d'une présentation publique le 27 mai dernier à Laval. Cette requête est motivée par les nombreuses inquiétudes soulevées par des Montréalais, notamment des résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et plus généralement par les lacunes manifestes dans l'évaluation faite à ce jour de ce projet par le MTQ.

Motifs de la demande d'audiences publiques par le BAPE

- i. Évaluation déficiente de l'impact du projet sur le réseau routier et sur les milieux de vie bordant l'axe d'intervention

Le projet est présenté par le MTQ comme le parachèvement d'une section du réseau autoroutier (A19). Il consiste à substituer un corridor autoroutier comprenant trois voies dans chaque direction en lieu et place de l'axe routier beaucoup plus modeste de la route 335, et ce sur le territoire des municipalités de Laval et de Bois-des-Filion.

Bien que ce projet soit promu notamment sur la base de la notion de « parachèvement » du réseau autoroutier, les évaluations faites, ou du moins celles présentées par le MTQ lors de la séance d'information, ne tiennent pas compte de l'impact du projet sur l'ensemble du réseau qu'il a tâche de compléter, ni même sur l'axe A19 – rue Papineau, et en particulier sur le débouché montréalais de cet axe stratégique mais déjà saturé.

En effet, l'étude d'impact rendue publique par le MTQ se limite à examiner les effets du projet sur quelques dizaines de mètres en périphérie immédiate de l'axe d'intervention visé, alors qu'un projet de cette ampleur appelle une évaluation de ses impacts sur les différents réseaux de transport qu'il vise à structurer. L'ajout de voies et la forme même d'une autoroute, combinés au potentiel immobilier promis au développement au débouché de l'axe sur la rive nord de la rivière des Mille-Îles, contribueront à l'augmentation significative du flux routier. L'impact de cet accroissement sur la congestion de l'ensemble de l'axe et des voies transversales, notamment sur la tête de pont et l'axe de la rue Papineau dans le district Sault-au-Récollet (arrondissement Ahuntsic-Cartierville), doit être évalué dans une démarche qui vise l'atteinte d'un développement durable et la prise de décisions éclairées dans le contexte budgétaire que l'on connaît.

ii. Un projet de transport collectif limité et mal articulé

Le projet présente aussi un autre volet, soit la mise en place de voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion. Certes le fait de dédier deux des six voies de circulation du nouveau tronçon autoroutier au transport collectif constitue une contribution positive aux efforts visant l'accroissement de la part modale de celui-ci pour l'ensemble des déplacements dans la région métropolitaine. Cependant, malgré leurs aspects louables, les voies réservées proposées constituent un projet limité et mal articulé qui mérite d'être mieux exposé et évalué, pour éventuellement être mieux conçu.

Le projet de voies réservées tel que présenté par le MTQ apparaît limité dans ses effets potentiels sur le transfert modal des déplacements vers le transport collectif entre la Rive-

Nord, les territoires lavallois et montréalais. En effet, en plaçant les voies dédiées aux autobus au centre de l'emprise, on restreint leur accès aux deux extrémités de l'axe, soit à Bois-des-Filion et par le boulevard St-Martin à Laval, là où l'aménagement des échangeurs le permettra. Cette formule court-circuite tout rabattement des autobus desservant le territoire lavallois vers le nouveau tronçon de l'A19 et limitera grandement la participation potentielle de cet axe à l'évolution de l'offre de transport collectif au sein des communautés traversées et qui subiront les impacts directs du projet. Rappelons enfin que l'ajout considérable de capacité routière est de nature à limiter l'attrait du transport collectif pour les résidents de la Rive-Nord, du moins durant la période où cette capacité additionnelle ne sera pas comblée par les nouveaux déplacements routiers qu'entraînent nécessairement de tels projets.

Par ailleurs, le projet de voies réservées apparaît mal coordonné avec les infrastructures en transport collectif existantes. Ainsi, le MTQ prévoit que l'ensemble des autobus qui emprunteront les nouvelles voies réservées se dirigeront vers les stations de métro de la Concorde et Montmorency. Bien entendu, ces pôles sont en soit des destinations de premier ordre, autant par les emplois qui s'y trouvent que par les services éducatifs, culturels et commerciaux qui y sont dispensés. Toutefois, une part significative de ces déplacements (38% de ceux en provenance de la Rive-Nord) se destine aux pôles d'emplois et de services situés sur le territoire montréalais. Or, il est de notoriété publique qu'aux heures de grand achalandage, il n'existe déjà plus de capacité sur la ligne orange du métro et dans les stations lavalloises, sans compter les stations situées à Montréal, dont les usagers doivent composer avec des trains bondés dans lesquels ils sont trop souvent incapables de monter aux heures de pointe.

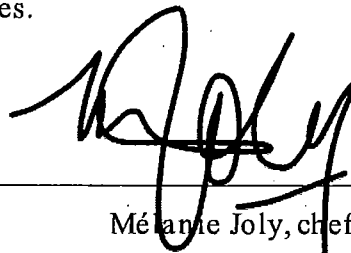
Devant ces constats, et à moins que ces déficiences manifestes ne soient corrigées, on doit s'attendre à ce que l'ajout de services d'autobus express dans le cadre du projet ne contribuera que marginalement au transfert modal des déplacements qui se destinent vers le territoire montréalais, en plus d'ajouter de la pression sur un réseau déjà surchargé, risquant d'aliéner par le fait même une partie des usagers actuels. De plus, si les futurs utilisateurs de ce nouveau tronçon de l'A19 optent pour l'automobile plutôt que le

transport collectif, ce sont les résidents d'Ahuntsic-Cartierville qui en subiront les contrecoups avec l'augmentation de la circulation autour de la tête-de-pont et de la rue Papineau.

Enfin, le projet de voies réservées apparaît d'autant plus mal articulé qu'il est proposé alors même que sont annoncés les échéanciers définitifs pour l'aménagement du système rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, ouvrant un nouveau débouché non saturé vers Montréal et potentiellement vers son centre-ville. Non seulement la possibilité d'arrimer le transport collectif sur l'axe de l'A19 au SRB Pie-IX ne semble pas avoir fait l'objet d'une évaluation par le MTQ, mais l'absence d'accès lavallois aux voies réservées de même que la géométrie des rares accès à ces voies, tels que proposés, semblent être de nature à bloquer un tel raccordement éventuel. Ainsi, la mise en place d'un véritable axe métropolitain de transport collectif qui bonifierait l'efficacité et la flexibilité de l'offre semble avoir pâti d'une démarche d'évaluation qui, trop sommaire, a négligé jusqu'ici la nature des réseaux dans lesquels ce projet doit impérativement s'inscrire.

Pour toutes ces raisons, à titre de chef du Vrai Changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly, je vous demande, monsieur le ministre, de soumettre le « Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion » au BAPE pour la tenue d'audiences publiques, y compris en territoire montréalais. Si l'histoire est garante de l'avenir, cette consultation démocratique et la bonne foi de tous les intervenants nous permettront de concevoir un projet de transport à la hauteur de nos ambitions de développement durable pour la région métropolitaine.

Recevez, monsieur le ministre, mes salutations distinguées.



Mélanie Joly, chef du parti

Au nom du *Vrai changement pour Montréal - Groupe Mélanie Joly*

Montréal, 3 juin 2014

Monsieur David Heurtel

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675 boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique – Projet de parachèvement de l'autoroute 19

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Vivre en Ville sollicite la tenue d'une audience publique relativement au projet de parachèvement de l'autoroute 19.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 proposé par le ministère des Transports du Québec, puisqu'important vecteur de mobilité urbaine et interurbaine, aura des impacts considérables pour plusieurs décennies sur l'environnement de la région métropolitaine. Alors que les transports forment au Québec le premier secteur responsable des émissions de gaz à effet de serre, et que le transport motorisé individuel y accapare la part du lion, nous croyons que les citoyens de la région métropolitaine devraient avoir l'occasion de s'exprimer sur ce projet qui aura des conséquences d'envergure.

Les axes de transport forment, au Québec et ailleurs, un des principaux vecteurs de développement urbain et ils influencent les formes que prennent les milieux de vie. Nous souhaitons par conséquent qu'une audience publique permette aux citoyens de se prononcer sur une vision québécoise et une vision métropolitaine du développement urbain et des transports qui tiennent compte des priorités environnementales, de santé, sociales et économiques de la collectivité et des milieux touchés.

Cette demande d'audiences publiques repose sur les considérations suivantes :

- Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 ne contribuera pas à l'atteinte des objectifs de diminution des gaz à effet de serre et de réduction de la congestion routière ainsi qu'à la mise

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418.522.0011

MONTREAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

GATINEAU

MAISON AUBRY

177, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4

T. 819.205.2053

en place d'un véritable plan de gestion de la circulation routière souhaitée par la population. Au contraire, à moyen terme, il risque d'aggraver la situation;

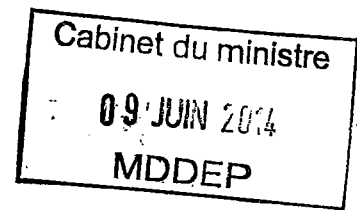
- Compte tenu des coûts importants associés au projet de parachèvement de l'autoroute 19, ce dernier compromet la réalisation des projets prioritaires, identifiés par les Villes, les communautés métropolitaines et les autorités organisatrices de transport du Québec. Une analyse coûts-bénéfices de tous ces projets doit être faite, incluant l'A19.
- Le projet créera une pression majeure sur les milieux naturels et agricoles environnants, bien au-delà de ce qu'estime le promoteur, avec une demande accrue de projets domiciliaires qui compromettent l'atteinte des objectifs environnementaux et d'urbanisation optimale du territoire au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Une audience publique nous permettra d'exprimer ce point de vue de manière plus détaillée et c'est pourquoi nous souhaitons que vous mandatiez le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il étudie le projet de parachèvement de l'autoroute 19.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christian Savard
Directeur général



Montréal, le 5 juin 2014

M. David Heurtel

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique dans Ahuntsic à Montréal

Référence : Projet de parachèvement de l'autoroute 19

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous demander la tenue d'une audience par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour permettre à la population d'Ahuntsic à Montréal de s'informer et d'exprimer son opinion sur l'impact du parachèvement de l'Autoroute 19 sur sa qualité de vie, sa santé et sa sécurité.

Notre organisation, Solidarité Ahuntsic, la table de développement social du quartier Ahuntsic à Montréal, avait mis sur pied un comité – *Comité de veille Pont Papineau* – à la suite de l'annonce en juin 2010 du gouvernement du Québec de procéder au parachèvement de l'autoroute 19, entre les autoroutes 440 et 640.

Constitué de citoyens, d'élus et d'intervenants issus des milieux scolaires, environnementaux et communautaires, ce comité s'est engagé lors d'une assemblée publique tenue en novembre 2010 de porter la voix des résidents d'Ahuntsic. Il a par la suite produit une déclaration commune que nous joignons à la présente lettre.

Dans une lettre adressée en janvier 2011 au Ministre des transports du Québec, nous avons fait part des préoccupations de notre communauté. Nous avons également demandé que les études d'avant-projet et d'impact sur l'environnement incluent les impacts sur les résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et qu'un mandat soit confié au BAPE incluant entre autres l'analyse de tous ces impacts sur les résidents d'Ahuntsic-Cartierville.

Une réponse du ministère nous est parvenue en mai 2011 dans laquelle il nous a fait part de la procédure règlementaire qui devait suivre, la session d'information tenue par le BAPE le 27 mai dernier en est un jalon.

Monsieur le Ministre,

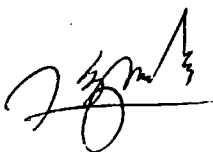
Actuellement, nous constatons beaucoup de trafic tout le long de la rue Papineau et un déversement incessant d'automobiles dans les rues locales, en plus d'une pression importante sur la ligne orange du Métro. L'entrée à Montréal reste donc préoccupante.

À cela s'ajoutent d'autres questionnements :

- Quels sont les incitatifs de transport en commun pour diminuer la circulation automobile (et l'impact à Montréal)? Comment l'AMT peut-elle aider?
- Le MTQ prévoit des voies réservées qui amèneront les 2500 personnes visées par le nouveau projet (d'ici 2030) soit au Métro Montmorency ou sur la voie de service rapide par bus (SRB) Pie-IX. Le comité juge que 2500 personnes est une faible augmentation du nombre de personnes visées pour le transport en commun. En outre, l'horizon de 2030 est trop long et risque de devenir incertain.
- Le Comité se demande également quels sont les avantages de ces trajets (vers la ligne orange ou SRB Pie-IX) : Quel gain de temps? Pourquoi ne pas créer un lien direct d'autobus traversant le Pont Papineau ?
- Le Comité est inquiet de voir qu'il y aura davantage de personnes encore sur la ligne orange, malgré le nombre de voitures additionnelles prévues dans le métro sur la ligne orange. Le MTQ reconnaît que l'achalandage de la ligne orange est une préoccupation de tous les élus des différents paliers qui couvrent les territoires desservis par la ligne orange. Qu'est-il prévu de faire pour régler le problème actuellement ET plus tard, après le parachèvement ?

Nous considérons qu'une audience du BAPE permettra de cerner ces enjeux et qu'à cet effet, nous espérons une réponse favorable de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Azzedine Achour
Directeur de Solidarité Ahuntsic
Téléphone : (514) 382-9090 Poste 24
coordination@solidariteahuntsic.org

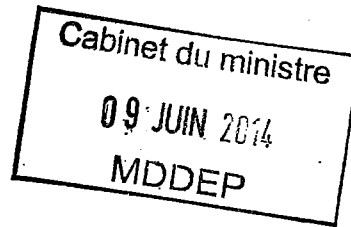
Cc :

- M. Robert Poëti - Ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal
- M. Gaétan Barrette - Ministre de la santé et des services sociaux
- Mme Marie Montpetit – Députée de Crémazie

FCMQ



Montréal, le 5 mai 2014



Monsieur David Heurtel
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Projet de parachèvement de l'autoroute 19

Monsieur le Ministre,

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec désire vous soumettre ses préoccupations relatives au projet de parachèvement de l'autoroute 19 et requiert la tenue d'une audience publique sur le sujet.

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 1974 au développement et à la promotion de l'activité de la motoneige. Ce loisir récréatif et familial génère des retombées économiques annuelles de plus de 2 milliards de dollars.

La Fédération regroupe 202 clubs représentant plus de 80 000 membres. Grâce à l'appui de plus de 5 000 bénévoles, les clubs affiliés gèrent la vente des droits d'accès aux sentiers pour les 32 000 kilomètres qui constituent le réseau québécois et veillent au développement, à l'aménagement, à l'entretien, à la signalisation et à la sécurité de ce réseau.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19, fort important, pour la région métropolitaine, a des répercussions immédiates sur notre réseau de sentiers de motoneige. En effet, notre club de motoneige de Laval gère un réseau d'une centaine de kilomètres qui dessert les motoneigistes de Laval et les relie aux deux grandes régions récréatives : les Laurentides et Lanaudière.

Il est à signaler également que plus de 50 % des sentiers de motoneige de Laval sont identifiés par le Ministère des Transports comme sentiers durables, faisant partie d'un large réseau de 15 000 km, développé à la grandeur de la province. Précisément, le sentier Trans-Québec 3 (TQ 3) en fait partie. Il constitue un lien majeur indispensable est-ouest du Québec et traverse la zone du projet de parachèvement de l'autoroute 19.

FCMQ



Pour maintenir le caractère durable de la TQ 3 et l'intégrité environnementale, il est primordial que ce sentier reste dans l'emprise de l'autoroute 19, le long de la partie située entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 notamment lors de son passage sur le territoire de la ville de Bois-des-Fillion.

Lors de l'audience publique nous souhaiterions clarifier certains aspects, tels que :

- le type de partage avec les autres usagers sur le chemin multi-usage. Nous souhaitons avoir un plan d'aménagement clair du sentier et nous avons remarqué lors de la séance d'information tenue le 27 mai; qu'aucun pictogramme ne fait référence au passage de la motoneige dans ce chemin;
- les accès aux sentiers localisés dans l'emprise de l'autoroute;
- la sécurité des motoneigistes et le respect des lois et de la réglementation;
- la prise en compte des sentiers existants lors de la période de travaux.

Merci de prendre en compte cette requête, sachez que vous pouvez compter sur notre entière collaboration et disponibilité.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc-André Boivin
Directeur général
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
514 252-3076
maboivin@fcmq.qc.ca

Montréal, le lundi 2 juin 2014

M. David Heurtel
Ministre de l'Environnement
675, boulevard René-Lévesque Est,
30e étage, Québec, Qc
G1R 5V7



Objet: Demande d'audiences publiques au BAPE concernant le
prolongement de l'autoroute 19 (Pont Papineau)

Monsieur,

Comme l'indique l'objet de la présente je fais appel à vous afin de permettre au BAPE de tenir dans Ahuntsic, endroit où je demeure depuis 1976, des audiences publiques au cours desquelles les citoyens auront l'occasion de soulever les craintes légitimes quant au prolongement de l'autoroute 19.

Une foule de raisons peuvent être invoquées en soutien à ma demande mais je ne mentionnerai que celle-ci:

Les citoyens de Montréal, du quartier Ahuntsic et particulièrement du site patrimonial du Sault-au-Récollet n'ont pas eu la possibilité de prendre connaissance des mesures de mitigations du MTQ quant à la circulation de transit qui sera davantage exacerbée par le prolongement de l'autoroute 19.

La hausse du débit de véhicules dans un secteur déjà congestionné aura des conséquences néfastes sur la qualité de vie des résidents. Déjà, le site patrimonial du Sault-au-Récollet subit les assauts de toutes parts ; la circulation de transit l'envahit par les quatre points cardinaux : par le boulevard Henri-Bourassa au nord, par le pont Pie IX à l'est, par le pont Papineau à l'ouest et par la circulation de nombreux de bateaux motorisés sur la rivière des Prairies tôt au printemps jusqu'à tard en automne.

J'espère que vous accepterez de recevoir ma demande. Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Boulay". The signature is fluid and cursive, written over the printed name.

Gilles Boulay

Montréal, QC

Le 3 juin 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte aux changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet de parachèvement de
l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et
à Bois-des-Filion**

Monsieur le Ministre,

Au nom de mes collègues conseillers municipaux de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, monsieur Pierre Desrochers, district de Saint-Sulpice, monsieur Harout Chitilian, district de Bordeaux-Cartierville, madame Émilie Thuillier, district d'Ahuntsic, et madame Lorraine Pagé, district du Sault-au-Récollet, je vous demande de donner le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique pour le projet du parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.

Certains aspects de ce projet sont préoccupants pour Montréal, en particulier pour la population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui se situe à l'extrémité sud de l'actuelle autoroute 19 et qui pourrait subir une augmentation de la circulation de transit attirée par la capacité additionnelle de ce prolongement.

Or, à la lecture de l'étude d'impact en environnement, nous constatons que le territoire d'étude exclue le territoire de la Ville de Montréal. Montréal veut connaître les impacts de ce projet sur le milieu, particulièrement ceux liés à l'augmentation anticipée de la circulation et de la congestion aux abords du pont Papineau-Leblanc.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville,


Pierre Gagnier



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Maria Mourani
Députée d'Ahuntsic

Cabinet du ministre
11 JUN 2014
MDDEP



Montréal, le lundi 9 juin 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec
voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**

Monsieur le Ministre,

Avec de nombreux citoyennes et citoyens de ma circonscription, je suis préoccupée par le projet de parachèvement de l'autoroute 19.

Il faut savoir que, selon la Direction de la santé publique de Montréal en 2010, notre arrondissement arrivait tristement en deuxième place en ce qui a trait aux accidents automobiles impliquant des piétons à Montréal¹. Or, il est illusoire de penser que la mise en place éventuelle d'un lien autoroutier entre Bois-des-Filion et l'autoroute 440 n'aura pas pour effet d'accroître le nombre de véhicules qui passeront par le pont Papineau vers Montréal. La présence d'une voie réservée pour les autobus menant les habitants de la Rive-Nord vers les stations de métro déjà congestionnées de Laval n'y changera rien. De plus, pourquoi n'a-t-on pas évalué la mise en place d'une voie réservée jusqu'au métro Fabre (avec, dans certains secteurs, des feux prioritaires)?

¹ Dans Ahuntsic-Cartierville, 5 350 piétons happés en neuf ans dont 450 enfants d'âge scolaire. Source : Patrick Morency, Direction de la santé publique de Montréal, 2010.

Ottawa
Pièce 201
Édifice de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-992-0983

maria.mourani@parl.gc.ca
<http://www.mariamourani.org/>

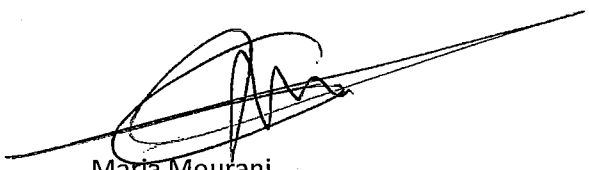
Circonscription
9600 rue Meilleur, bureau 160
Montréal (Québec)
H2N 2E3
Tél. : 514-383-3709
Télec. : 514-383-3589

Un autre aspect préoccupant est que, depuis 2010, j'ai personnellement constaté que ce projet a été conçu sans l'implication de l'administration municipale de Montréal quant à la gestion des impacts. De plus, seules la population de la rive nord et celle de Laval ont été consultées activement par le ministère des Transports. Enfin, la direction de la MTQ de l'île de Montréal a-t-elle été impliquée?

Cette façon de concevoir ce projet en silo est pour le moins questionnable. Elle impose de la part du gouvernement du Québec de redoubler de prudence dans ce projet et d'en évaluer tous les impacts incluant l'île de Montréal.

C'est pourquoi, dans le cas où le gouvernement penserait aller de l'avant avec ce projet, je demande la tenue d'audiences publiques notamment dans le territoire d'Ahuntsic et idéalement, dans le secteur de l'école de la Visitation qui serait un des lieux les plus touchés.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.



Maria Mourani
Députée d'Ahuntsic

Cabinet du ministre

11 JUIN 2014

MDDEP

Monsieur David Heurtel
Ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le parachèvement de l'autoroute 19

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part de mon intérêt concernant le parachèvement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 situées respectivement à Laval et à Bois-des-Fillon. Les explications que je vais vous fournir décrivent les motifs de ma demande qu'une audience publique soit tenue.

Depuis quatre générations, la famille Paquette possède une ferme familiale sur l'avenue des Perron à Laval. Comme je suis en processus de transfert de ferme avec la famille, je suis fortement interpellé par la réduction de la superficie des terres en culture. Nous cultivons la première terre en bordure est de l'autoroute 19, et ce, depuis 1974.

Je crois que le nouvel échangeur à l'intersection de l'avenue des Perron et de l'autoroute 19 devrait se calquer à l'actuel échangeur du boulevard de La Concorde et de l'autoroute 19. Cette configuration aurait comme impact une réduction majeure de terres en culture depuis de nombreuses générations.

À la lecture des documents présentés lors de la consultation du dossier pour le public, aucune voie d'accès n'est accordée aux agriculteurs qui cultivent depuis de nombreuses années les terres agricoles situées de part et d'autre de la future autoroute 19. Le prochain échangeur de l'avenue des Perron et de l'autoroute 19 va complètement empêcher l'accès depuis l'avenue des Perron et la rue Saint-Saëns pour la culture des terres en production agricole. Un chemin au nord de l'avenue des Perron devrait permettre, comme présentement, l'accès direct aux terres en culture.

À cet égard, la Communauté métropolitaine de Montréal établit l'objectif d'une croissance de 6% de la superficie globale des terres en culture, d'ici 2031, à l'échelle métropolitaine. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche. Cet objectif adopté en décembre 2011 provient du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Afin d'atteindre l'objectif de l'augmentation de 6% fixé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, il est inapproprié de proposer un échangeur expropriant autant de terres toujours en culture.

Il ne faudrait pas que le parachèvement de l'autoroute 19 ait un impact négatif sur la possibilité de cultiver les terres en zone agricole permanente. Plus encore, il ne faudrait surtout pas que la construction de l'autoroute 19 soit une possibilité de modifier l'affectation des terres agricoles à d'autres usages que l'agriculture. Cette façon de faire serait d'autant plus inacceptable, soit augmenter l'étalement urbain et soustraire l'usage de terres agricoles toujours en culture.

Je crois que la construction d'une autoroute doit valoriser la pérennité de l'agriculture et la cohabitation sur la route entre la machinerie agricole et les véhicules routiers.

Pour ces raisons, je vous demande de tenir une audience publique sur le parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Rénald Paquette
Producteur agricole

Auteuil, Laval
(Québec)

11 JUIN 2014

MDDEP

Laval (Auteuil), le 8 juin 2014

M. David Heurtel,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,
Québec.

Monsieur le Ministre,

La présente a pour objet une demande d'audience publique sur l'environnement concernant le prolongement de l'autoroute 19 jusqu'à la 640.

Résidente d'Auteuil depuis 1995, j'ai vu démembrer le boisé du même nom lors du redressement de la 335 (photo) et j'ai peur de le voir disparaître complètement s'il est traversé par la 19.

Faiblement protégés par les moustiques et parfois l'herbe à puce, les milieux humides ont toutes sortes de fonctions écologiques que l'arrêté de l'ex-ministre Thomas Mulcair en 2005 a bien résumées à l'époque.

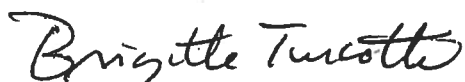
Riche des dépôts de la mer de Champlain, l'île Jésus possède des sols qui ont permis d'y cultiver du blé pendant plus de cent ans, et une flore, typique de l'extrême sud du Québec, menacée du fait même de son confinement aux régions les plus peuplées.

Des études récentes montrent que la pollution atmosphérique due aux hydrocarbures augmente l'incidence des maladies cardiaques, tandis que les arbres sont un puissant purificateur d'air. Presque entièrement déboisée d'abord pour l'agriculture, ensuite pour le développement domiciliaire, la ville de Laval devrait conserver les bois mouillés qui existent encore sur son territoire. Vaut-il vraiment la peine de sacrifier ce qu'il reste de milieux humides autour du pont David (sans parler des tortues et des derniers ruisseaux avec leurs grands saules) pour faire vendre encore plus de *monster houses* sur la couronne nord ?

Prolonger une autoroute qui va s'engorger à très court terme, sans prévoir les structures qui permettraient éventuellement un transport sur rail, et en limitant le transport collectif à un corridor d'autobus qui s'arrête à Saint-Martin, cela nous semble aller à l'envers d'une optique de développement durable.

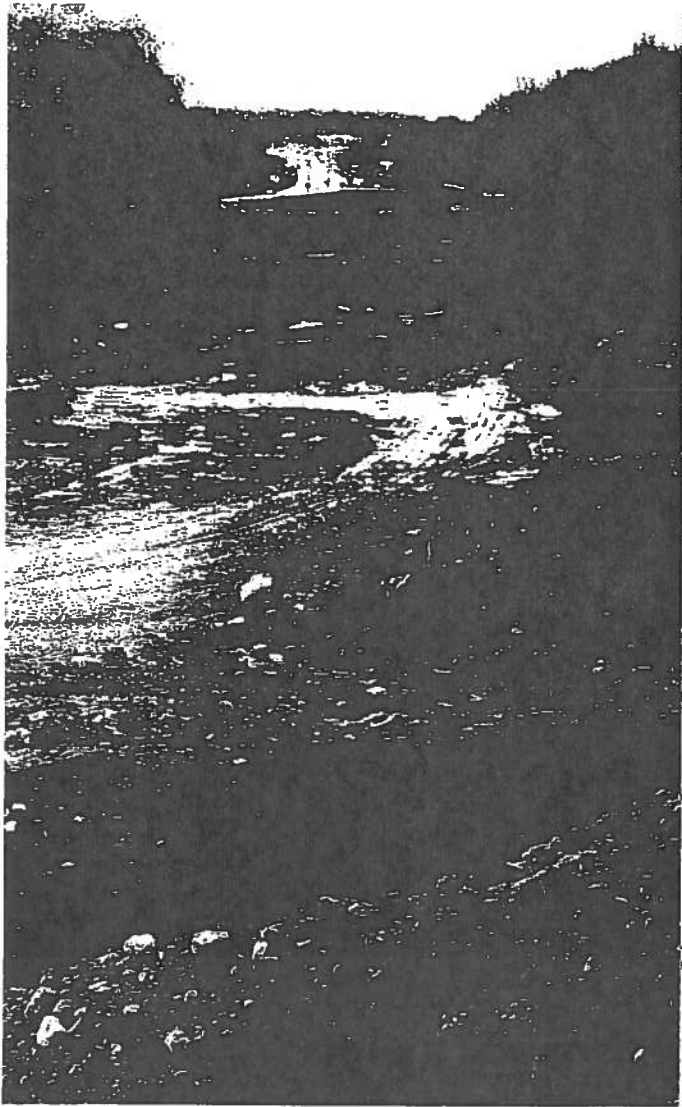
Il serait opportun que les personnes et les groupes concernés par le projet s'expriment en audience publique avant l'arrivée des bulldozers.

En espérant que vous reconnaîtrez le bien-fondé de ces arguments, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter mes salutations citoyennes.



Brigitte Turcotte,

Laval,



Cabinet du ministre
12 JUIN 2014
MDDEP

Montréal, le 10 juin 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre de l'Environnement
Responsable du BAPE
675, boul. René-Levesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : demande d'audiences publiques sur le parachèvement de la A-19

Monsieur Heurtel,

A titre de citoyenne de l'arrondissement Ahuntsic de Montréal et vivant dans les rues adjacentes au pont Papineau-Leblanc de l'autoroute A-19, la présente est pour vous demander de tenir une audience publique ainsi que de réaliser une étude d'impacts du prolongement de l'autoroute 19 à Montréal, en l'occurrence dans l'arrondissement d'Ahuntsic.

Déjà, les abords du Pont Papineau-Leblanc et la rue Papineau, qui se trouve en prolongement de l'autoroute 19, se déverse un nombre toujours croissant de voitures. L'embouteillage est quotidien sur le boulevard Henri-Bourassa, Papineau, Fleury et les rues résidentielles adjacentes en heure de pointe.

Le prolongement de cette autoroute ne peut que contribuer à augmenter le nombre de voitures en provenance de l'île de Laval et empruntant cette voie pour les conduire et rejoindre l'A-440 ou l'A 640 etc. Comme citoyenne, je ne peux qu'appréhender ce type de développement, sans soulever des enjeux de sécurité, d'environnement et de qualité de vie.

Cette demande est soutenue par des conseillères et conseillers municipaux de l'arrondissement.

Recevez, Monsieur Heurtel, l'expression de mes salutations distinguées.



Ghyslaine Marcotte

Montréal

C.c. * Émilie Thuillier, conseillère Ahuntsic
Lorraine Pagé, conseillère St-Sulpice,
Pierre Gagné, Maire de l'arrondissement

Montréal, 10 juillet 2014

Cabinet du ministre

15 JUL. 2014

MDDEP

M. David Heurtel,
ministre de l'Environnement, responsable du BAPE,
des audiences publiques sur le parachèvement de la A-19
675, boul. René-Lévesque Est,
30^e étage, Québec, G1R 5V7

Objet: Demande d'une étude d'impact sur le prolongement de l'A-19

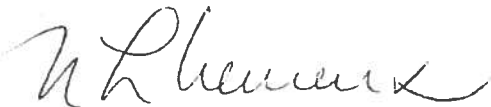
Monsieur Heurtel,

Étant résidente du quartier Ahuntsic, je m'inquiète de la proposition de prolonger l'autoroute 19.

Depuis quelques années, à la sortie de l'A-19, la rue Papineau à grand peine à suffire à la tâche : ce n'est plus seulement aux heures de pointe, mais bien pendant toute la journée que s'agglutinent les véhicules de tous genres. Le prolongement de l'A-19 n'aidera en rien ce problème de congestion, il ne fera d'augmenter le flot de véhicules se déversant dans notre quartier résidentiel causant des effets néfastes sur la santé et la sécurité des résidents.

Pour ces quelques raisons, je vous demande de tenir une audience publique, à Ahuntsic, sur ce sujet qui touche de très près les résidents de ce secteur.

En espérant que vous fassiez suite à ma demande, veuillez, M. Heurtel, recevoir mes sentiments les meilleurs.



Nathalie L'Heureux
Résidente d'Ahuntsic

Montréal, Québec,

Montréal, 10 juillet 2014

Cabinet du ministre

21 JUL. 2014

MDDEP

M. David Heurtel,
ministre de l'Environnement, responsable du BAPE,
des audiences publiques sur le parachèvement de la A-19
675, boul. René-Lévesque Est,
30^e étage, Québec, G1R 5V7

Objet: Demande d'une étude d'impact sur le prolongement de l'A-19

Monsieur Heurtel,

Étant résident du quartier Ahuntsic, je m'inquiète de la proposition de prolonger l'autoroute 19.

Depuis quelques années, à la sortie de l'A-19, la rue Papineau à grand peine à suffire à la tâche : ce n'est plus seulement aux heures de pointe, mais bien pendant toute la journée que s'agglutinent de nombreux véhicules. Le prolongement de l'A-19 n'aidera en rien ce problème de congestion, il ne fera d'augmenter le flot de véhicules se déversant dans notre quartier résidentiel causant des effets néfastes sur la santé et la sécurité des résidents.

Pour ces quelques raisons, je vous demande de tenir une audience publique, à Ahuntsic, sur ce sujet qui touche de très près les résidents de ce secteur.

En espérant que vous fassiez suite à ma demande, veuillez, M. Heurtel, recevoir mes sentiments les meilleurs.


Serafino Fabrizi
Résident d'Ahuntsic

Montréal, Québec,